

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de ROCHEFORT

Séance du 28 Avril 1959

Département de la Charente-Mne

OBJET :

Prêt de deux classes démontables provenant du Parc Départemental

59061

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le vingt huit Avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 24 Avril 1959.

Etaients présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, POUGET, LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, LAMOUCHE, ETCHEBER, FLAHAUT, MASSE, FONTANILLE, BERIAND, REIX, Melle FOUCHE, MM. NARTEAU, BETOUS, MENANT, GACHET, GALLAND, BUJARD BOUCHET.

Représenté : M. Chamboulan par M. Menant.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Dans sa séance du 11 Avril, la Commission Départementale a approuvé les propositions de M. l'Inspecteur d'Académie concernant le prêt de deux blocs d'une classe démontable à prélever sur le parc départemental en vue d'assurer la prochaine rentrée scolaire à l'Ecole Jules Ferry

Le Conseil Municipal

- décide d'affecter un emplacement dans l'école J. Ferry pour implanter ces deux classes et mandate la Commission scolaire pour le déterminer.
- prends acte que seul le prêt de la classe, le transport et le montage sur place sont à la charge du parc départemental
- décide que toutes autres dépenses nécessitées par le montage ou l'aménagement de ces classes seront prises en charge sur les chapitres correspondants du budget.

Vu pour être annexé à ma lettre de ce jour LA ROCHELLE le 15 mai 1959 Le Préfet signé: illisible

Approuvé à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



copie conforme Royan, le 20 Mai 1959 Le Maire, L'Adjoint Délégué, M. MATRAS



Handwritten signature of the delegated adjoint.

PRÉFECTURE
DE LA
CHARENTE-MARITIME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

63-40
19-5-59

2ème DIVISION

15 MAI 1959

2ème Bureau

LA ROCHELLE, LE

JF/HS

LE PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

à

Monsieur le MAIRE de

ROYAN

s/c de Monsieur le SOUS-PREFET de

ROCHEFORT

OBJET : Prêt d'un bloc de deux classes démontables du parc départemental.

REFER : Votre lettre en date du 9 mai 1959.

J'ai l'honneur de vous faire retour, après visa, de la délibération en date du 28 avril 1959 par laquelle le Conseil Municipal de votre commune accepte le prêt de deux classes démontables du parc départemental et s'engage à supporter les dépenses entraînées par l'installation de ces classes.

LE PREFET;